



# MERVILLE

## COMMUNE RURALE

Bulletin ~ Liaison & Information



N° 9 / 1<sup>er</sup> trimestre 1985

S O M M A I R E

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

- AU COEUR DE NOTRE CITE -

- Mise au point (Réponse de la Municipalité à la "Tribune"
- Réunions du Conseil Municipal
- Budget primitif 1985
- Informations
- Carnet Rose / Bleu / Blanc / Noir
- Groupe scolaire
- S.I.V.O.M. (Questionnaire à retourner)
- Travail à temps partiel
- Centre Régional Information Jeunesse
- L'Administration à votre service

- VIVRE A MERVILLE -

- Réveil Mervillois
- Syndicat agricole
- Ecole de Rugby
- Pharmacies de garde

M E R V I L L E

Liaison et Information

-----

Rédaction - Publication - Diffusion

-----

Madame Jacqueline LABEZIN - Monsieur Serge LASKA -  
Monsieur Maurice LLORCA - Monsieur Guy MONBRUN -

Création - Edition - Maquette

MAIRIE DE MERVILLE - TEL. 85 00 42

AU COEUR DE NOTRE CITE

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA "TRIBUNE"

-----

- L'équipe municipale a sérieusement hésité avant de prendre sa décision de répondre.
- Considérant que ne pas réagir aurait pu être interprété comme un signe de culpabilité, nous avons pris l'initiative de faire une mise au point, sans pour cela entrer dans la polémique.
- Malgré que les électeurs de Merville leur avaient clairement signifié qu'ils n'avaient aucune confiance en leur programme, les représentants de l'ancienne liste pour la Démocratie Locale (PC/PS) tellement acharnés à vouloir dévaloriser notre action, n'ont pas compris que les Mervilloises et Mervillois n'aspiraient qu'à vivre en harmonie et en paix dans leur village.
- A propos du C.E.S. :

Dés que le projet du CES prit corps, les élus de gauche du canton ont demandé la construction d'un SIVOS (Syndicat à vocation scolaire) sur la base de deux représentants par commune. C'est une position qui donne le tableau suivant et qui a motivé Monsieur MOULERES Maire de Grenade et Monsieur PONDICQ Maire de Merville à refuser cette formule.

Grenade	4784 Hbt <sub>s</sub>	261 élèves	2 voix
Merville	1929 "	109 "	2 "
Daux	1059 "	62 "	2 "
Le Burgaud	419 "	12 "	2 "
Montaigut	724 "	38 "	2 "
Larra	674 "	44 "	2 "
St Paul	569 "	18 "	2 "
Ondes	635 "	12 "	2 "
St Cézert	329 "	11 "	2 "

.../...

.../...

Ce tableau fait apparaître que Merville + Grenade avec 6 713 Habitants amenant 370 élèves et 4 élus au Syndicat alors que les 7 autres communes pour 4 409 habitants amènent 197 élèves et 14 élus.

Est-ce logique ? à vous de juger.

- A propos du Budget :

Les français n'ont jamais aimé les chiffres, nous avons jugé que les informations sur le budget que nous avons transmises étaient largement commentées de façon compréhensible par toute la population.

Dans les différentes charges il y a simplement transfert entre la commune et le département, mais de toute façon, le contribuable paye " Dans aucune Société on ne rase gratuit ".

- A propos de la Salle polyvalente :

Comme le Groupe scolaire, la salle polyvalente est un projet conduit par la municipalité. Lorsque celui-ci deviendra définitif (financement) nous en parlerons alors aux différentes Sociétés. En aucun cas, nous ne devons oublier que vous nous avez élus pour vous représenter. Nous vous rappelons que dans les premiers bulletins que nous avons édités, toutes les commissions étaient mentionnées.

- A propos de l'Urbanisme :

Mise en place après les élections, la Commission d'Urbanisme est chargée de suivre l'ensemble des projets communaux. Pour ce qui concerne le lotissement " les Erables " la dite commission ayant préalablement étudié, elle a été chargée lors d'une réunion du Conseil municipal d'en surveiller l'exécution. C'est le seul véritable lotissement, les autres numéros affichés ne concernant, qu'un, voir deux lots. Dans un autre domaine, il est à préciser que le dossier du P O S est à la disposition de tous les administrés désirant le consulter.

- Il n'y a pas de miracle :

Le déplacement de Notre Dame des Champs est une affaire privée s'effectuant dans une propriété privée (même propriétaire). La municipalité prévenue n'avait pas à intervenir et nous pouvons affirmer que le Clergé informé, avait donné son accord.

...//...

.../...

- Interrogations d'Ignace Lacoujo

Aux dernières élections, il y a eu une liste de gauche, une de droite et celle que vous avez élue. Bien sûr nous avons nos idées, mais nous sommes libres de tout engagement et nous ne marchons sous aucune étiquette, même si certains d'entre nous peuvent être classés politiquement à droite. En ce qui concerne les impôts, les chiffres que nous vous présentons parlent d'eux-mêmes.

	<u>Département en %</u>	<u>Commune en %</u>
Taxe d'habitation	7,19	4,19
Taxe foncière sur propriété bâtie	10,27	3,06
Taxe foncière sur propriété non bâtie	48,12	30,17
Taxe professionnelle	9,69	7,12

Là aussi à vous de juger..

Nous savons bien que l'on ne critique que ceux qui agissent et que l'on ne jalouse que ceux qui réussissent.

Critiques ou réflexions plus ou moins malveillantes ne peuvent donc, que nous conforter dans la certitude que nous avons d'être dans la bonne voie, et de servir une bonne cause, en étant toujours plus à l'écoute des problèmes des Mervillois.

Et, comme il y a partout, même dans le mauvais, quelque chose de bon, nous y trouvons une solide raison de persévérer plus que jamais dans notre action et nos efforts.

Qu'en pensez-vous Monsieur LACOUJO.

La Municipalité.

## REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Dans ses dernières séances (18 Janvier, 22 Février, 22 Mars), le Conseil municipal a délibéré sur plusieurs points à savoir :

### - Modification du POS :

Article NC 2 : peuvent être autorisées les installations hôtelières dans les bâtiments existants ainsi que leur agrandissement ou transformation.

Extension de la zone UA pour permettre la mise en valeur de vieux bâtiments.

Extension de la zone UF jusqu'au chemin de la Loubatère.

Etablissement d'une bande réservée le long du chemin rural des Téoulets pour permettre son élargissement.

- Application de l'article 14 de l'arrêté interministériel du 7.12.79; afin de confirmer sa volonté de voir confier à la D.D.E. la mission d'aide technique à la gestion communale.

### - Salle polyvalente :

Conformément aux directives de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, il a été décidé d'apporter des modifications au projet. L'accord est donné pour ce projet tout en sollicitant du Conseil Général une aide maximum sous forme de subvention, le solde étant financé par emprunt. Montant de l'opération 2 200 000 F.

### - Charte Inter Communale :

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, conformément au décret 85 503 du 26.6.1983 d'adhérer au projet de périmètre de la zone d'application de la charte intercommunale de développement et d'aménagement des cantons de Grenade et Cadours.

### - Création d'un emploi à temps partiel :

Une délibération a été prise pour la création d'un nouvel emploi à temps incomplet pour le service de la cantine et l'entretien des bâtiments scolaires et communaux, la durée hebdomadaire de service étant fixée à 18 H par semaine.

.../...

.../...

- Redevance assainissement :

Considérant que les augmentations des taxes doivent être limitées à 4,25 % le Conseil municipal a décidé de fixer les nouvelles taxes à :

Taxe de raccordement pour les maisons neuves .. 8 480 F

Taxe de raccordement pour les maisons anciennes.. 1 950 F

Redevance d'assainissement : forfait de 108 F + 1,30 par M<sup>3</sup> d'eau consommée.

- Matériel Informatique pour les écoles :

Conformément aux nouvelles dispositions du Gouvernement une demande de matériel informatique a été effectuée en ce sens.

- Budget primitif :

Voir article concernant la présentation du budget primitif de 1985 par M. MARCHAND.

M. LLORCA

BUDGET PRIMITIF 1985

-----

INVESTISSEMENTS.

DEPENSES.

Participation aux dépenses des Syndicats en capital	246.784
Remboursement d'emprunts-capital	117.786
Travaux de voies et réseaux :	
- acquisition de terrain pour construction de routes	20.000
- clôture des écoles	11.000
- curage de fossés	30.000
- urbanisme départemental	129.000
Travaux de bâtiments :	
- aménagement de la bibliothèque	20.000
Achat de matériel	20.000
Construction du Groupe scolaire 1ère tranche maternelle	<u>3.044.166</u>
	3.638.736

Ces dépenses sont compensées par les recettes suivantes :

Subventions du Département:	
Pour l'urbanisme départemental	81.400
Les fossés	9.000
L'école maternelle	1.144.166
L'emprunt pour l'école maternelle	1.900.000
Taxes de raccordement tout à l'égout	53.300
Remboursement TVA sur travaux de 1983	56.709
Taxe locale d'équipement	135.000
Dotation d'équipement	<u>40.000</u>
	3.419.575

Le manque de recettes sera prélevé sur les  
recettes de fonctionnement pour .. 219.161

.../...

FONCTIONNEMENT.

DEPENSES.

Carburants-Combustibles-Fournitures	107.500
Rémunération du personnel et charges	650.000
Impôts fonciers-Taxes foncières	5.000
Travaux d'entretien-acquisition de matériel outillage ou mobilier-Eau-	244.000
Assainissement-Electricité-Primes d'assurances	
Participations aux charges intercommunales et divers services(Incendie-Aide Sociale etc)	729.000
Subventions aux différentes Sociétés sportives et autres	134.420
Frais de gestion	155.280
Frais financiers:le remboursement des Intérêts des emprunts	271.853
Le manque de recettes d'investissement	<u>219.161</u>
	2.516.214

RECETTES POUR COMPENSER CES DEPENSES.

Produits de l'exploitation(cantines, enlèvement des ordures ménagères, redevance d'assainissement)	350.000
Location des immeubles	6.000
Intérêt des créances	575
Recouvrement de subventions	103.647
Dotations globale de fonctionnement (distribuée par l'Etat) y compris la dotation au titre des instituteurs	1.123.812
Impôts indirects	1.890
Impôts directs autres que contributions	42.876
Contributions directes (taxes d'habitations, foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle)	<u>887.414</u>
	2.516.214

M. Marcel MARCHAND.

OFFRES D'EMPLOI

-----

Les jeunes sans emplois de moins de 21 ans intéressés par un emploi à mi-temps (1.200 F par mois) dans le cadre des T.U.C. "Travaux d'utilité collective" sont priés de se présenter à la Mairie.

Un emploi supplémentaire est proposé pour l'aménagement et l'entretien d'espaces verts.

RECENSEMENT

-----

Il est demandé aux jeunes Mervillois nés entre :

le 1<sup>er</sup> Juillet et le 31 Octobre 1967

de bien vouloir se faire inscrire au secrétariat de la Mairie, en vue des obligations militaires.

AVIS

-----

Prochainement un guichet mobile de banque sera mis à la disposition des Mervillois le Mercredi matin de 9 H 45 à 11 H 10 par la Banque Populaire TOULOUSE PYRENEES.

CARTES ELECTORALES.

-----

Dans les prochains jours vous recevrez votre nouvelle carte électorale. Nous vous conseillons vivement de détruire les cartes anciennes en votre possession pour éviter toutes complications lors des futures élections.

-----

ETAT CIVIL

-----

CARNET ROSE/BLEU

-----

François KINDLER	14 Juillet 1984 (omis en 84)
Gabriel Banipal SLIVA	8 Janvier 1985
Gaëlle Josiane ESCAICH	11 Janvier 1985
Audrey Mélanie DONAT	20 Janvier 1985
Nathaniel MERIC	22 Janvier 1985
Léa Martine JACOB	30 Janvier 1985

CARNET BLANC

-----

Daniel REBESCO avec Joëlle CALVET	
	le 16 Mars 1985
Jean Pierre OLIVIER avec Lucienne DELBARRY	
	le 25 Mars 1985

CARNET NOIR

-----

Berthe LAFFONT (81ans)	le 31 Décembre 1984
François ARBUS (85ans)	14 Janvier 1985
Jeanne DETTWEILLER (86 ans)	22 Janvier 1985
Antoine DYMARSKI (80 ans)	27 Janvier 1985
Eulalie ROUCH (73 ans)	24 Février 1985
Marie CALVET (85 ans)	26 Février 1985
Marguerite GIORDANA (75 ans)	16 Mars 1985

-----

## CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

-----

### Petit historique.

En 1977, suite au renouvellement du Conseil municipal, il est décidé la création d'un groupe scolaire primaire.

En Mars 1978, un terrain de 4.000 M2 environ est acheté à proximité du groupe actuel.

En Juillet 1978, approbation par l'Académie du programme pédagogique envisageant la construction de six classes, une cantine et un logement d'instituteur.

Ce programme permet à la commune de prendre rang et d'être inscrit sur un programme départemental(liste d'attente) en 1979.

En 1984 avec la nouvelle municipalité et après concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, un nouveau terrain est choisi et acheté pour 160.000 F, derrière le terrain du Stade. Ce nouveau terrain est plus grand (1 hectare) et surtout, contigu à une zone non constructible; il pourra donc être facilement agrandi par la suite en cas de besoin.

D'autre part, il est décidé d'envisager un groupe scolaire complet, primaire et maternelle, quitte à le construire par tranches.

Une commission, conseil municipal, parents et enseignants est réunie pour étudier avec M. COLLET, l'architecte, un avant projet sommaire.

Devant les informations faisant état d'une facilité plus grande d'obtenir des crédits pour une maternelle, il est décidé d'en faire l'objet de la 1ère tranche et d'en présenter la demande au Conseil général.

En Février 1985, arrive enfin la bonne nouvelle, d'un octroi de subvention par le Conseil Général, étant entendu que ni le Conseil Régional ni l'Etat n'y participeront.

.../...

## LE PROJET

Il s'articule autour de 3 "modules" que l'on pourra construire successivement d'une surface sensiblement égale à 600 M2 pour chacun.

Le module maternelle comprend :

- 4 Salles d'exercice
- 1 Dortoir
- 1 Bureau de directrice
- 1 Local pour la garderie
- 1 Tisanerie (pouvant servir de cantine au début)
- Sanitaires

Le module primaire :

- 7 Salles de classe
- 2 Ateliers
- 1 Bureau de directeur
- 1 Labo vidéo
- Sanitaires

Le module de services :

- 1 Bibliothèque
- 1 Salle polyvalente
- 1 Cantine avec possibilité de cuisine
- Sanitaires
- 1 Logement

D' un coût total de 7,5 millions de francs environ, ce projet devra donc être construit par tranches pour éviter de peser trop lourdement sur les finances de la commune.

Le financement de la 1ère tranche "Maternelle":

Coût du bâtiment	:	3.520.000	F
Subvention du Conseil Général	:	1.144.000	F
Emprunt à la caisse des dépôts	:	1.900.000	F
Auto financement	:	476.000	F

.../...

.../...

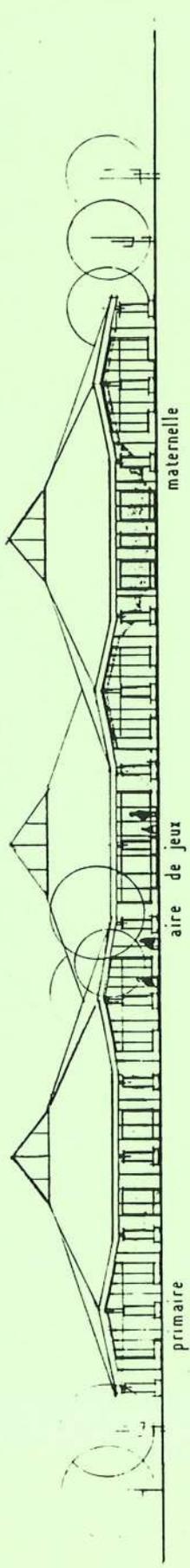
Les voies et réseaux étant financés par le budget et subventionnés selon le type de travaux.

Une dotation d'équipement de 84.000 F sera en outre reçue et les 550.000 F de T.V.A. seront remboursés au bout de deux ans. Ce remboursement de T.V.A. ainsi que celui du Collège de Grenade permettra d'autofinancer une partie de la tranche suivante.

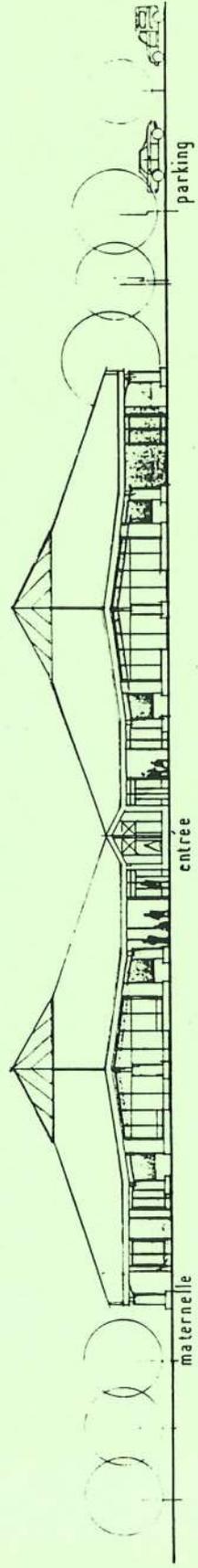
Il est bien évident que ces projets vont être lourds pour les finances de la commune et par conséquent ne seront pas sans conséquence pour la fiscalité, mais dans une perspective à long terme, il était difficile d'envisager de continuer à vivre dans des locaux incommodes et qui vieilliront vite, surtout en ce qui concerne les préfabriqués.

M. Robert de BEAUMONT.

-----



nord ouest



sud

TABLIER DES SURFACES

**MATERIELLE**

- Salle de jeux	124,91
- Circulation Entrée	21,04
- Direction Maternelle	11,88
- Garderie	18,01
- Salle d'attente	61,99
- Salle d'exercices 1	55,63
- Salle d'exercices 2	55,63
- Salle d'exercices 3	49,14
- Salle d'exercices 4	49,14
- Porchère 1 et 2	21,40
- Vestibule 1 et 2	11,44
<b>Total</b>	<b>590,03 m<sup>2</sup></b>

**PRIMAIRE**

- Directeur	14,38
- Directeur adj.	14,38
- Salle d'exercices 1	63,42
- Salle d'exercices 2	63,42
- Salle d'exercices 3	62,32
- Salle d'exercices 4	62,32
- Salle d'exercices 5	63,42
- Salle d'exercices 6	63,42
- Salle d'exercices 7	14,00
- Atelier 1	14,00
- Atelier 2	14,00
- Ateliers	14,00
- Stockage	6,44
- Stockage	6,44
- Laboratoire photo	14,58
- Dép. vestiaire	14,58
<b>Total</b>	<b>607,20 m<sup>2</sup></b>

**SERVICES**

- Bibliothèque	72,90
- Logement	131,46
- Salle manger	112,26
- Cuisine	18,00
- Salle polyvalente	18,00
- Dép. matériel	65,42
<b>Total</b>	<b>359,15 m<sup>2</sup></b>

1 256,38 m<sup>2</sup>

groupe scolaire

commune de merville  
31330 GRENDE SUR GARONNE

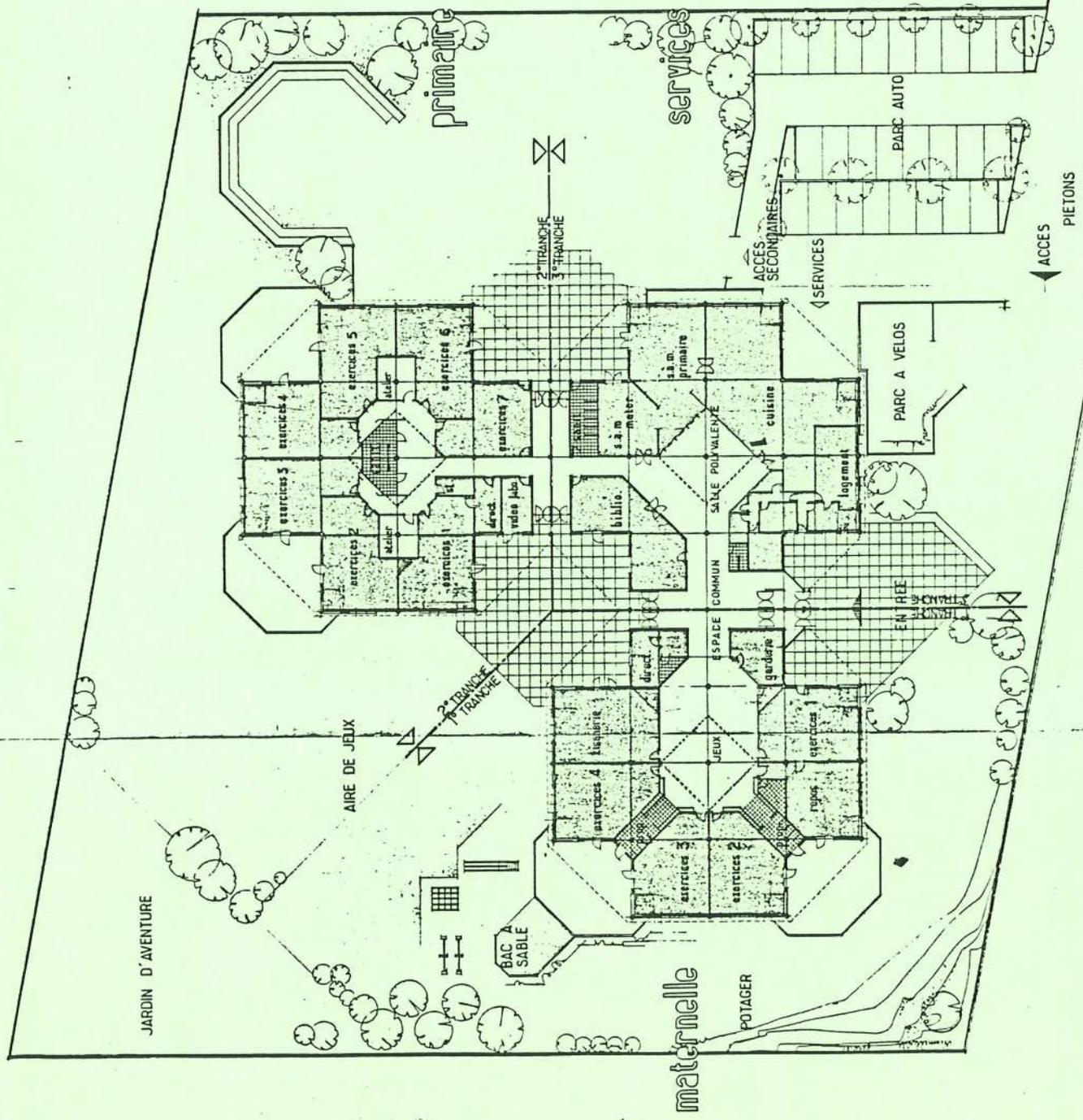
plan

APS

échelle : 1/200  
date : novembre 84

Philippe Collet  
architecte s.r.l.  
23 rue Barret  
61100 castels  
0463394475  
0463394475  
0463394475

84 264 02



INFORMATION S.I.V.O.M.

-----

Dans le cadre de l'avant projet d'un centre de loisirs cantonal à LAUNAC (Parc de 8 hectares, bâtiment de 900 M2), le SIVOM de Grenade organise une enquête de participation auprès des familles.

La commission nommée s'oriente vers une structure d'accueil pendant les jours ouvrables, pour des enfants de 4 à 15 ans, les Mercredis et pendant les vacances scolaires (de 8 heures à 18 heures).

Les activités proposées par l'équipe d'animation auront une vocation éducative, complémentaire à celle de la scolarité.

La participation des familles (aide <sup>de</sup> la C.A.F) sera établie après connaissance des résultats de l'enquête (environ 25 F/J/enfant).

Afin que la commission puisse établir un projet définitif sur l'investissement et le fonctionnement de ce centre de loisirs, nous vous demandons de répondre au questionnaire ci-joint et de le retourner avant le 30 Avril au secrétariat de votre commune.

-----

QUESTIONNAIRE

NOM . . . . . Prénom ; . . . . . Commune . . . . .

Etes vous intéressé par le centre de loisirs : OUI NON

Nombre d'enfants au foyer (4 à 15 ans) . . . . .

Susceptibles de fréquenter le centre . . . . .

Accueil - les mercredis . . . . .

          petites vacances . . . . .

          grandes vacances (Juillet) . . . . . Août . . . . .

Seriez-vous intéressé pour un ramassage collectif: OUI NON

Suggestions éventuelles . . . . .

. . . . .

Pour le SIVOM, le Vice Président,  
Maurice LLORCA.

## LES NOUVELLES MESURES DU TRAVAIL à TEMPS PARTIEL

-----

Le conseil des ministres vient d'adopter trois mesures destinées à favoriser le travail à temps partiel.

- Aide dégressive accordée par l'Etat aux entreprises qui embauchent sans contrat de travail à durée déterminée des chômeurs indemnisés, des chômeurs ayant épuisé leurs droits à indemnisation et des chômeurs de longue durée.

- Institution d'une allocation de compensation versée aux chômeurs indemnisés qui reprennent un emploi à temps partiel, comportant une rémunération inférieure à leurs allocations de chômage.

- Proposition aux entreprises opérant des réorganisations du travail fondées sur des réductions collectives du temps de travail et sur le développement conjoint du temps partiel, de la conclusion avec l'Etat de contrats " Aménagement du temps de travail et modernisation ".

Les deux premières mesures ont fait l'objet de deux décrets en date du 5 Mars 1985.

On remarquera que la mesure la plus intéressante prévoit une aide de l'Etat de 6.000 F pour chacune des embauches réalisées avant le 31 Décembre 1985, mais seulement de 3.000 F pour celles qui seront réalisées en 1986 et en 1987, élections obligent.

Le coût de ces mesures apparaît élevé (800 millions de francs pour un "dégagement" d'emplois très incertain.

Ce train de mesures n'apporte aucune modification aux dispositions beaucoup trop rigides de l'ordonnance sur le travail à temps partiel de 1982 et ne revient pas sur l'inclusion totale des salariés à temps partiel travaillant 20 heures par semaine ou 85 heures par mois dans l'effectif des entreprises, éléments qui ont concouru largement à la stagnation du travail à temps partiel en FRANCE.

Les emplois à temps partiel représentent 15,4 % du total en GRANDE-BRETAGNE, 14,4% aux ETATS-UNIS ou encore 10,2% en R.F.A. contre un peu moins de 6 % en FRANCE.

M. Serge LASKA.

CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE

-----

La Municipalité de Merville, met à la disposition des jeunes des dossiers d'informations de tous ordres.

ENSEIGNEMENT

- Généralités sur l'enseignement
- Enseignement élémentaire (Certificat d'Etudes)
- Enseignement secondaire
- Enseignement technique
- Enseignement à distance
- Enseignement supérieur
- Universités
- Instituts Universitaires de technologie

FORMATION PROFESSIONNELLE.

- Administration
- Agriculture
- Beaux Arts
- Commerce et relations commerciales
- Défense Nationale
- Enseignement
- Droit Economie
- Lettres
- Santé - Service Social
- Sciences et techniques

EMPLOI.

- Débouchés par diplômes
- Recherche d'un emploi
- Emplois saisonniers
- Législation et protection de l'emploi
- Organismes professionnels

.../...

.../...

EDUCATION PERMANENTE.

- Généralités - Loi de 1971
- Promotion sociale-entretien et perfectionnement des connaissances générales
- Formation continue dans les établissements scolaires et universitaires
- Les grands organismes de formation
- Formation de formateurs
- Formation continue- Langues étrangères et régionales

VIE SOCIALE.

- Généralités
- Droits de la vie courante
- Famille
- Enfance et adolescence
- Adultes
- Etrangers en France
- Santé
- Handicapés
- Assurances et questions financières
- Logement

LOISIRS.

- Généralités
- Equipement socio-culturel
- Loisirs artistiques
- Loisirs manuels
- Clubs scientifiques
- Loisirs actuels
- Loisirs de plein air

VACANCES.

- Généralités
- Activités Culturelles-Artistiques et techniques (vacances à thème)
- Vacances sportives
- Séjours de vacances
- Tourisme en France
- Ile de France
- Transports en France et vers l'étranger
- Week-ends en France et à l'étranger
- Tourisme à l'étranger
- Saisons

.../...

.../...

DOM TOM ET ETRANGER.

- Aller à l'étranger
- Emploi à l'étranger
- Enseignement à l'étranger
- Relations internationales
- Regroupements inter-continentaux et internationaux
- Europe
- Afrique
- Amérique
- Asie- Océanie - Régions polaires

SPORTS.

- Généralités
- Sports athlétiques et activités physiques
- Sports de balle et de boules
- Sports de ballons
- Sports de combat et d'adresse
- Sports mécaniques et aériens
- Sports de montagne, de neige et de glace
- Sports nautiques
- Sports de pleine nature
- Sports sur roues

M. Maurice LLORCA.

# L'ADMINISTRATION

# A VOTRE SERVICE



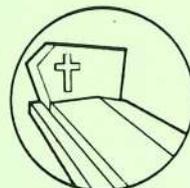
## EXTRAIT DE NAISSANCE.

Mairie du lieu de naissance. Indiquer date de naissance, nom, prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées). Sans frais. Joindre enveloppe timbrée à votre adresse. Français nés à l'étranger s'adresser : Ministère des Affaires Etrangères - Service central de l'Etat Civil - B.P. 1056 - 44035 Nantes Cedex.



## EXTRAIT DE MARIAGE.

Mairie du lieu de mariage. Indiquer date du mariage : vos nom et prénoms. Sans frais. Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.



## EXTRAIT ACTE DE DÉCÈS.

Mairie du lieu de décès. Date de décès, nom, prénoms. Sans frais. Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.



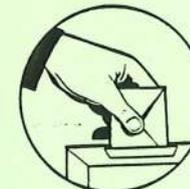
## FICHE D'ETAT CIVIL.

Dans toute Mairie. Livret de famille. Gratuit.



## FICHE INDIVIDUELLE.

Mairie du lieu de naissance (pour célibataire ne pouvant fournir aucune pièce). Livret de famille ou extrait de naissance. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée.



## CARTE D'ELECTEUR.

Mairie du domicile. Inscription toute l'année. Livret de famille ou extrait de naissance justifiant du domicile, quittance de loyer ou EDF. Carte d'identité. Gratuit. Avoir 18 ans ou les avoir avant le 28 février de l'année suivante.



## SORTIE DU TERRITOIRE.

Mairie du domicile ou de résidence. Livret de famille. Carte d'identité obligatoire. Gratuit. Demande à faire par le représentant légal.



## COPIE CONFORME.

La copie certifiée conforme depuis la circulaire ministérielle du 29-7-1982 est l'exception. La copie certifiée conforme par l'intéressé à valeur juridique certaine. La mairie n'a à certifier que les diplômes et les papiers militaires.



## LIVRET DE FAMILLE.

Mairie du lieu de mariage. En cas de perte : fournir un certificat de perte (commissariat). Fournir l'Etat Civil des conjoints et des enfants. Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata. Gratuit le jour du mariage. Duplicata gratuit également.



## CERTIFICAT DE VIE.

Mairie du domicile. Livret de famille. Gratuit.



## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ.

Commissariat de police (ou à défaut Mairie du domicile). 2 photos d'identité, timbre fiscal, livret de famille ou fiche individuelle pour les célibataires. Timbre fiscal à 115 F. Préciser date et lieu de naissance des parents également.



## PASSEPORT.

Commissariat de police (ou à défaut Mairie). Carte d'identité : 2 photos, extrait de naissance ou livret de famille. Timbre fiscal à 335 F.



## EXTRAIT CASIER JUDICIAIRE.

Greffé du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance. Etat civil et adresse. Gratuit. Les personnes nées à l'étranger doivent s'adresser au Service Central du Casier Judiciaire : 107 rue de Landreau, 44035 Nantes Cédex.



## CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE.

Greffé du Tribunal d'Instance du domicile. Livret de famille ou tout autre pièce prouvant votre nationalité. Gratuit.



## CARTE DE SÉJOUR POUR ETRANGER.

Mairie du lieu de domicile. Ancienne carte de séjour - 3 photos. Timbre fiscal à 120 F.



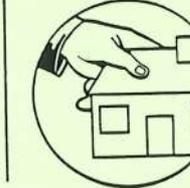
## CERTIFICAT DE VACCINATION.

Dispensaire. Présenter les certificats originaux ou le Carnet de santé de l'enfant. Gratuit.



## CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ.

Mairie du domicile. Livret de famille du défunt ou extrait de décès ou attestation de 2 témoins. Gratuit. Valable pour des sommes jusqu'à 5.000 F. inclus.



## CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ.

Notaire ou Juge du Tribunal d'Instance. Livret de famille du défunt ou pièce justifiant le lien de parenté. Variable. Valable pour des sommes supérieures à 5.000 F.



## SI NOUS PARLIONS UN PEU DE SYNDICALISME AGRICOLE !

-----

Tout d'abord en m'adressant bien sûr aux agriculteurs, mais aussi aux divers habitants de notre commune qui n'ont peut-être pas toujours (certainement par l'absence d'informations objectives) une vue réelle sur le monde paysan.

A l'inverse d'une présentation riche d'envolées littéraires, glanées parfois parmi nos grands auteurs et que l'on peut lire trop souvent dans certaines rubriques, je le ferais très simplement avec pour seul souci : m'efforcer d'être sincère et réaliste.

On entend dire de ci et de là, et cela fréquemment que les paysans ont une fâcheuse manie (toujours se plaindre).

Si parfois, dans quelques cas privilégiés cet abus de langage peut s'avérer exact, il n'en demeure pas moins qu'à l'image de nombreuses couches laborieuses de notre pays la grande majorité d'Agriculteurs ne perçoivent plus un salaire décent en rapport de leur dur et ingrat labeur.

Et cependant le monde agricole et l'agro-alimentaire tout en favorisant le maintien d'une grande activité industrielle et commerciale apporte à notre pays et cela grâce à l'exportation, une quantité non négligeable de devises ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas dans certaines branches d'activités nationales.

Subissant de plein fouet les méfaits d'une crise dont, comme bon nombre de nos concitoyens ne sont pas responsables et victimes aussi d'une politique Agricole Européenne et Nationale désastreuse, ils voient également avec stupefaction les prix de certaines productions baisser et par contre leurs nombreuses charges progresser vers la hausse (endettement-charges sociales-impôts-engrais etc.,.).

Avec beaucoup d'agriculteurs je me pose souvent cette question: Quelle serait la réaction que pourrait avoir le monde du travail, où tout salarié, si tous les ans leur salaire était amputé de 5 à 6 % ?

Bien sûr, il n'y a pas que les ruraux qui ont des problèmes et nous en sommes conscients et notamment pour de nombreux chômeurs en fin d'indemnisation.

Toutes ces réflexions m'amènent à renouveler une question syndicale si souvent posée (sans succès, hélas! jusqu'à présent) A savoir : La possibilité de réunir les principaux responsables syndicaux de notre pays autour d'une même table afin que chacun puisse exposer d'une façon sincère ses difficultés.

.../...

.../...

Bien souvent et à tort l'on considère son voisin beaucoup plus riche qu'il ne l'est en réalité.

Avec j'en suis persuadé, une meilleure connaissance des problèmes de chacun, l'on découvrirait à coup sûr des surprises et la fameuse devise (diviser pour régner) perdrait de ce fait tout son sens.

Avant d'en terminer, revenons un peu à mon titre, et parlons un peu de syndicalisme ! D'un syndicalisme paysan sans arrière-pensées comme certains esprits chagrins parfois osent le prétendre, car à l'image de bon nombre de collègues, nous militons depuis bientôt trente années et n'avons pas attendu 1981 pour assurer la défense du monde agricole.

Bien sûr, que le syndicalisme ne résout pas tout les problèmes d'un coup de baguette magique, mais je persiste à croire qu'avec un militantisme sérieux et responsable l'on peut en atténuer un bon nombre.

Citons un exemple : Les commissions de structures donnent aux agriculteurs une garantie sur le foncier en évitant les spéculations. Bon nombre d'exploitants et surtout les jeunes en sont bénéficiaires.

En ce qui concerne Merville, réjouissons nous de sa vitalité syndicale puisque notre syndicat local se place en tête du canton, pour son effectif ainsi que dans les tous premiers au niveau départemental.

A l'heure où votre serviteur a la charge de délégué cantonal, je compte sur vous tous amis agriculteurs de Merville, pour continuer à m'aider dans la rude tâche à laquelle nous sommes confrontés, et cela afin d'assurer au mieux la défense et la survie de nos exploitants qui sont un véritable poumon au sein de nos villages et dont nous avons l'impératif devoir de préserver.

Le Président du Syndicat Agricole,  
José SERE.

ECOLE DU RUGBY

-----

GRAND TOURNOI

-----

Le Dimanche 28 Avril au stade de Merville, aura lieu le challenge de la Save, des équipes de minimes à douze, avec la participation de Colomiers, Rieumes, Balma, T.O.EC, Grenade, Leguevin, Saint Orens, Saint Lys, Carbonne, Stade Toulousain, La Salvetat, Isle en Dodon, Frouzins, Montaigut, Merville.

Début des épreuves : 9 heures

Buffet - Buvette toute la journée

17 heures Remise des récompenses par les personnalités présentes

17 H 30 Apéritif offert par l'école de Rugby et la maison

Cusenier

Entrée gratuite

Venez nombreux encourager nos jeunes le 28 Avril !

Michel ARRECGROS.

Pharmacie BAYSSET : PHARMACIE BES-MULET: PHARMACIE VALETTE : PHARMACIE AYMARD : PI ARMACIE GISSOT-DELIBES  
 Merville 85 00 52: Grenade 82 61 24 : Lévignac 85 43 27 : Grenade 82 61 23 : Cadours 85 70 58

1er Janvier	: 6 Janvier	: 13 Janvier	: 20 Janvier	: 27 Janvier
3 Février	10 Février	17 Février	24 Février	3 Mars
10 Mars	17 Mars	24 Mars	31 Mars	14 Avril
7 et 8 Avril	21 Avril	28 AVRIL	1 er MAI	5 Mai
	8 Mai	12 Mai	16 Mai	19 Mai
26 et 27 Mai	2 Juin	9 Juin	16 Juin	27 Juin
30 Juin	7 Juillet	14 Juillet	21 Juillet	28 Juillet
	4 Aout	11 Aout		18 Aout
25 Aout	1 Septembre	8 Septembre	22 Septembre	15 Septembre
29 Septembre	6 0 ctobre	13 Octobre	20 Octobre	27 Octobre
	3 Novembre	17 Novembre	1er Novembre	14 Novembre
10 et 11 Novembre	1 Décembre	8 Décembre	15 Décembre	22 Décembre
29 Décembre	25 Décembre		1er Janvier 86	

PHARMACIES  
 DE  
 GARDE.